

Nouméa, le 3 mai 2024

DIRECTION DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE DES  
TERRITOIRES

Service Gestion et  
Préservation des  
Ressources

Bureau des ICPE et de la  
gestion des déchets

6 route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
3dt.contact@province-  
sud.nc

N° 178870-2023/4-  
REP/DDDT

## R E C E P I S S E

### *de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée*

\*\*\*

**La présidente de l'assemblée de la province Sud,**

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 12 septembre 2023, complétée le 31 janvier 2024 et 3 mai 2024, de la SEM SUD HABITAT, concernant l'exploitation, depuis le 21 juin 2023, d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Près fleuris, sise lot n°2540, commune de Païta, précédemment exploité par Calbat.

Les coordonnées RGNC 91-93 de l'installation sont en projection LAMBERT NC : X : 440213,0 ; Y : 229096,0

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

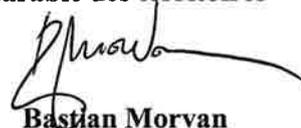
Rubrique	Désignation	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009 ,

La SEM SUD HABITAT est tenue de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur adjoint du développement  
durable des territoires**



**Bastian Morvan**